



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/197/Add.1
3 October 2001

FRANÇAIS
Original : FRANÇAIS,
ANGLAIS et RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports

(23-26 octobre 2001, point 8 bis de l'ordre du jour)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SESSION
DU GROUPE DE TRAVAIL DES PROBLÈMES DOUANIERS
INTÉRESSANT LES TRANSPORTS**

Additif 1

Ajouter le point de l'ordre du jour suivant :

8 bis Programme de travail pour les années 2002 à 2006

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner son programme pour les années 2002 à 2006. Sur la base de son programme de travail actuel (2001-2005) tel qu'il est reproduit dans l'annexe au présent ordre du jour et conformément aux décisions pertinentes du Comité des transports intérieurs et de la Commission, le Groupe de travail voudra peut-être examiner ses activités futures en tenant compte du fait que : a) les résultats à attendre dans les deux prochaines années (ou plus tôt) de chaque élément de travail devraient être indiqués, b) les éléments de travail ayant un caractère permanent et ceux devant être exécutés dans un délai limité devraient être énumérés séparément, et c) le programme de travail devrait être rationalisé dans toute la mesure possible de même que devraient être clairement énoncés les objectifs généraux et les mesures à mettre en œuvre.

Annexe

Programme de travail pour les années 2001 à 2005[?]

ACTIVITÉ 02.10 : PROBLÈMES DOUANIERS INTÉRESSANT LES TRANSPORTS

Harmonisation et simplification des prescriptions relatives aux procédures de passage des frontières concernant les modes de transport intérieur

Priorité : 1

Exposé succinct :

- a) Élaboration, examen, mise en œuvre et, le cas échéant, modification d'instruments internationaux existants;
- b) Simplification des formalités, des procédures et des documents administratifs.

Travail à faire : Le Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports poursuivra les activités ci-après :

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Étude de mesures spécifiques, juridiques et autres pour lutter contre la fraude fiscale résultant de la simplification des procédures douanières et autres formalités au passage des frontières, comme le régime TIR, y compris l'examen périodique de l'application de la résolution No 220 (prévention de l'usage abusif par les trafiquants de stupéfiants des régimes douaniers de transit des marchandises). Mise en place de mécanismes et de procédures administratives pour l'échange régulier d'informations avec d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales pour lutter contre cette fraude

Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Préparation d'instruments et de mesures adéquats pour améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR de 1975 et les organisations nationales et internationales concernées, en vue d'empêcher la fraude

Activités en faveur de l'application de la Recommandation adoptée par le Comité de gestion de la Convention TIR, le 20 octobre 1995, au sujet d'un système de contrôle international informatisé des carnets TIR

Échange, entre les autorités douanières des Parties contractantes aux conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières, de renseignements sur les abus, afin de définir les mesures visant à y mettre fin.

[?] Le texte nouvellement proposé figure en caractères gras; les passages placés entre crochets ([...]) sont ceux qu'il est proposé de supprimer.

- b) Étude de l'extension éventuelle d'autres conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières à d'autres régions, notamment sous l'angle juridique et administratif Priorité : 3

Résultats escomptés en 2001 :

Préparation d'ateliers régionaux et/ou nationaux, éventuellement en coopération avec la CESAP et la CESA0, sur l'application des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières en Asie et au Moyen-Orient.

- c) Examen périodique des conventions pertinentes de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières afin d'assurer leur cohérence avec d'autres traités internationaux ou sous-régionaux, pour s'assurer qu'elles répondent aux exigences des transports modernes et à celles des contrôles aux frontières Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Analyse de l'application des conventions ci-après de la CEE relatives à la facilitation du passage des frontières : Convention TIR de 1975; Conventions douanières relatives à l'importation temporaire des véhicules routiers privés (1954) et des véhicules routiers commerciaux (1956); Convention douanière relative aux pièces de rechange utilisées pour la réparation des wagons EUROP; et Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool.

- d) Étude de la facilitation des formalités concernant les pools de conteneurs dans le transport international, et activités de suivi dans le cadre de la Convention relative au régime douanier des conteneurs utilisés en transport international dans le cadre d'un pool Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Élaboration et négociation de deux accords types sur les conteneurs utilisés dans le cadre d'un pool, pour la gouverne de l'industrie des transports et des Parties contractantes en matière d'application des dispositions de la "Convention sur les pools de conteneurs" dans le transport ferroviaire international et le transport maritime international.

- e) Analyse des difficultés concernant les formalités au passage des frontières en vue de définir des procédures administratives propres à les éliminer. L'analyse portera sur les contrôles sanitaires, phytosanitaires, vétérinaires et de qualité, l'application des normes, les contrôles de sécurité publique, etc., et notamment promotion de la mise en œuvre et extension du champ d'application de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières de 1982 (Convention sur l'harmonisation des contrôles) Priorité : 1

Résultats escomptés en 2001 :

Étude des possibilités de préparer et de négocier une nouvelle annexe à la "Convention sur l'harmonisation des contrôles" concernant le transport routier, comprenant éventuellement un certificat international de pesage pour les camions, en étroite coopération avec le Groupe de travail des transports routiers

Étude de mesures concrètes de facilitation des procédures de passage des frontières par le transport ferroviaire, en coopération avec le Groupe de travail des transports par chemin de fer.

- f) Étude des questions douanières afin de simplifier les formalités et les documents douaniers dans le domaine des transports, en recourant principalement à l'échange de données informatisé, notamment les messages EDIFACT/ONU Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Analyse des incidences sur le régime TIR du nouveau système douanier de transit qui va entrer en vigueur dans les pays appliquant le régime de transit commun (Communauté européenne, AELE et pays du groupe de Visegrad) et coordination des travaux sur cette question avec les organes compétents de la Communauté européenne.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- a) Révision de la Convention TIR de 1975 en vue de stabiliser la procédure de transit douanier TIR Priorité : 1

Résultats escomptés en 2001 :

[Achèvement de la phase II de la procédure de révision TIR et] Engagement des travaux de la phase III **du processus de révision TIR**, axée sur la révision du carnet TIR et l'instauration de dispositions relatives à un système douanier d'administration et de contrôle fondé si possible sur l'échange de données informatisé.

- b) Étude destinée à faciliter le transit ferroviaire sur la base des lettres de voiture internationales CIM et SMGS, y compris l'élaboration d'un nouveau régime douanier permettant d'utiliser les lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers Priorité : 2

Résultats escomptés en 2001 :

Étude des aspects juridiques et administratifs de l'utilisation des lettres de voiture CIM et SMGS comme documents douaniers (2001)

Préparation d'un projet de convention douanière de transit couvrant le transport ferroviaire international dans tous les États membres de la COTIF et du SMGS (2001).
